



Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 02 juillet 2020,

Délibération n° 10/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 13

Votant : 13

Procurations : 0



Objet : vote de prime exceptionnelle

L'an deux mille vingt et le deux juillet, les membres du Comité Syndical du SIDEVAM976, à l'invitation de leur Président participent à une réunion organisée par conférence téléphonique, compte tenu de la situation du confinement qu'impose le Covid-19.

Etaient Présents :

Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,
M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro

Etaient absents :

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,

M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Abdoullatuf MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,
M. Darouèche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 2 fixant le quorum des assemblées au tiers de leurs membres en exercice présents et représentés,
Vu l'application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 du ministère de l'action et des comptes publics, relatif au versement d'une prime exceptionnelle, rentré en vigueur au lendemain de ce 14 mai 2020,

A la lecture du rapport n°08/2020 relatif à la prime exceptionnelle, et rappelant que pendant toute cette période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire, tous les services du Sidevam976 ont mobilisé les agents pour assurer jusqu'au surcroît significatif de travail en présentiel et assimilé, en ayant établi leurs plannings hebdomadaires.

Le Président propose aux membres présents sur place et en ligne par conférence téléphonique de valider l'attribution de la prime exceptionnelle précitée en objet du rapport n°08/2020.

Le comité syndical

Le comité syndical, à l'unanimité, valide l'attribution de la prime exceptionnelle aux agents du SIDEVAM976 avec effet au salaire du mois d'août 2020.

Il recommande au Président de mettre en place une note de service justifiant cette attribution pour tous les services de Structure.

Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 24/06/2020

Fait à Dzoumogné, le 02 juillet 2020

Le Président du **SIDEVAM976**

Assani Saïndou BAMCOLO





Département de Mayotte

NOTE DE SERVICE

N°07/2020 du Président du SIDEVAM976

Objet : Attribution de la prime exceptionnelle

En application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 du ministère de l'action et des comptes publics, relatif au versement d'une prime exceptionnelle entrée en vigueur au lendemain du 14 mai 2020,

Les membres du Comité Syndical du SIDEVAM976, par délibération n° 10/SIDEVAM976//2020, ont validé l'attribution de la prime exceptionnelle aux agents du SIDEVAM976 dans la limite du plafond fixé à l'article 4 comme suit :

Tarifification	Nombre d'agents concernés	Total à attribuer (€)
Taux n°1 : 330€	16	5 280€
Taux n°2 : 660€	19	12 540€
Taux n°3 : 1000€	181	181 000€
Montant total		198 820€

L'attribution de cette prime exceptionnelle sera mise en application aux salaires des agents du mois d'août 2020

Fait à Dzoumogné, le 13 juillet 2020

Pour le Président

Le DGS par intérim

Ibrahim AHMED COMBO



